



Le Proviseur
aux personnels de Mearag et familles de 2nde

Réf. : 2324DIR35

Le Caire, le 22/01/2024

Stage obligatoire en Seconde

Séquence d'observation en milieu professionnel

Un [décret](#) du 29 novembre 2023 fixe la mise en place d'une **séquence d'observation en milieu professionnel** pour les élèves de seconde. Cette mesure est applicable dès cette année pour nos élèves.

Les élèves de seconde devront ainsi effectuer un stage d'observation de 2 semaines à la fin de l'année scolaire.

Organisation

- Quand :
 - Stage obligatoire du 11 juin au 27 juin 2024 inclus
 - Possibilité de prolonger le stage jusqu'au 04 juillet pour les élèves volontaires
- Où : au choix des familles
 - dans une entreprise,
 - dans une association
 - ou dans une institution publique.
 - *A noter : pour les élèves de nationalité française, il est possible d'utiliser ce temps pour réaliser le séjour de cohésion du Service National Universel ([SNU – plus d'informations ici](#)).*
- Modalités contractuelles :
 - Mise en place d'une convention de stage
La convention de stage pour le niveau Seconde est en cours de rédaction. Elle sera transmise aux familles et professeurs principaux de Seconde dans les meilleurs délais.
- Modalités de notations et de dispenses :
 - Les modalités de notation et de dispenses seront annoncées prochainement.

Objectifs

- Permettre aux élèves d'approfondir leur découverte des métiers
- Mieux préparer aux choix d'orientation.

À noter :

- Ce stage est obligatoire pour tous les élèves inscrits en classe de 2nde
- Cette séquence d'observation en milieu professionnel complète le stage de troisième. Les élèves devront toujours suivre un stage d'observation d'une semaine lors de leur dernière année de collège.

Contact :

- Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter Marie PLASSE, CPE Lycée et PRIO (Personnel Ressource en Information et Orientation) via la messagerie interne Skolengo ou sur marie.plasse@lfcaire.net.

Frédéric BROMONT

Proviseur du Lycée Français du Caire

